



PLAN
LOCAL
D'URBANISME

PIECE N° 8k
PLAN DES SERVITUDES
Partie EST

Projet arrêté le :	PARTIE EST
Projet approuvé le :	PACT HABITAT ET DEVELOPPEMENT DE LA GIRONDE 2014, avenue de la Science 33000 Bordeaux

LEGENDE

-  AC1 - servitude de protection des monuments historiques - périmètre de protection modifié
-  AS2 - protection des établissements ostréicoles et des gisements naturels d'huîtres et de coquillages
-  I3 - périmètre de servitude autour d'une canalisation de Gaz
-  I4 - lignes de distribution de l'énergie électrique